



Résiliation contrat militaire + droit à la reconversion.

Par **pasko**, le **28/04/2010** à **10:06**

Bonjour,

Actuellement militaire sous contrat atteignant 18 ans de service, je suis lié en contrat encore pendant 4 ans. Si je souhaite quitter l'institution rapidement, ai-je droit au financement d'une reconversion en centre AFPA ou autre étant donné que je suis à 4 ans de la fin de mes services et que je percevrai une pension.

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.